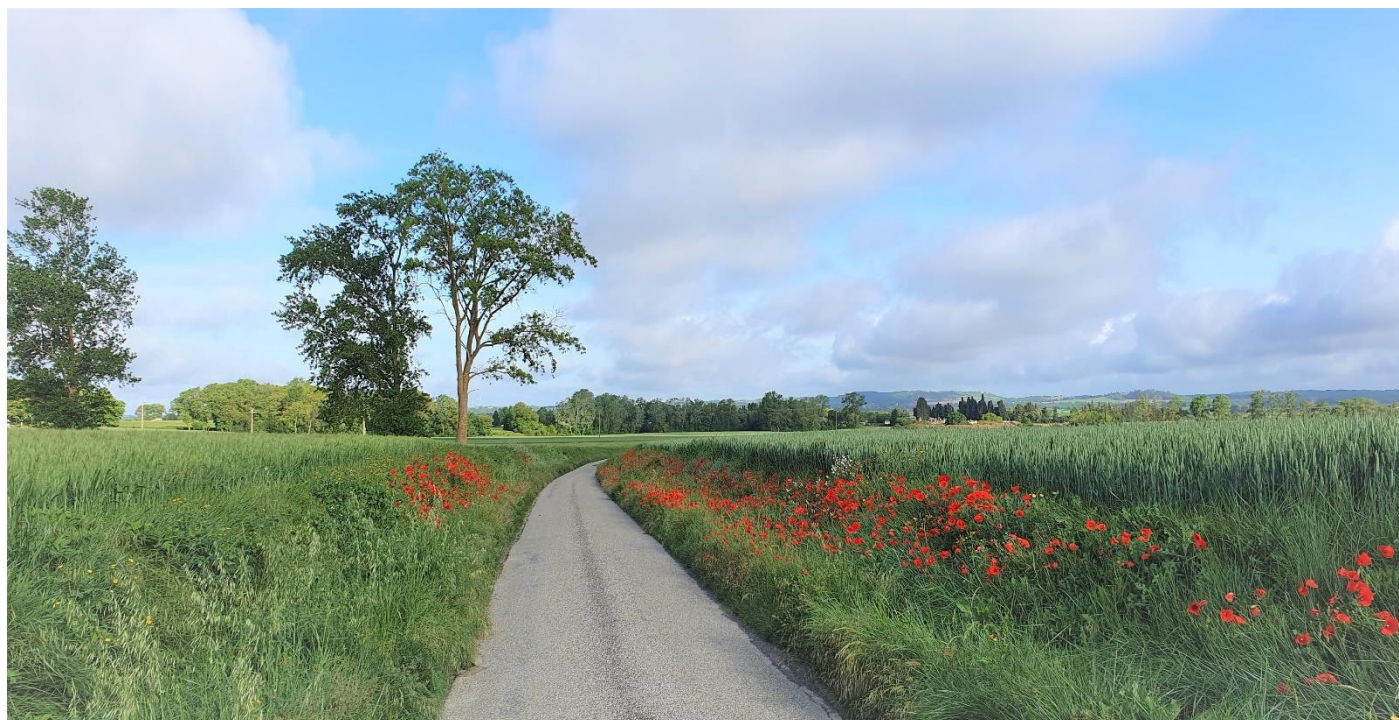


BULLETIN MUNICIPAL DE RICAUD N°34



PUBLICATION DE LA MAIRIE DE RICAUD – SEPTEMBRE 2023

Responsable de la publication : Nicole MARTIN – Maire

Photos et documents : Michel CALVEL, Eric CROS, Monique CRUZEL, Solange GODARD,
Jean-Luc HENNEBELLE, Bernard PEDUSSAUD, Suzanne PEDUSSAUD, Nicole MARTIN, Williams ROUQUET,
Line SALLES, Jean-Joseph AYRAUD, Valérie BARBASTE.

Tirage en 170 exemplaires

MAIRIE DE RICAUD
Téléphone : 04.68.60.03.50
Email : mairie.ricaud@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 2
Le compte administratif 2022 et les orientations budgétaires 2023	p. 4
Les travaux réalisés et en cours	p. 6
Les principales décisions du Conseil Municipal	p. 12
Les Syndicats et les structures intercommunales	p. 14
Les informations pratiques	p. 19
L'Etat civil	p. 30
Les animations du village	p. 31
Une page d'histoire	p. 38

AGENDA DES ANIMATIONS

Reprise des cours de Yoga au foyer rural Tous les jeudis soirs depuis le 21 septembre

Ateliers seniors « perfectionnement informatique » les jeudis de 14h à 17h au foyer rural du 21 septembre jusqu'au 16 novembre

Ateliers seniors sur le thème de la mémoire les mardis de 11h15 à 12h15 au foyer rural du 3 octobre jusqu'au 28 novembre

Concours de pétanque organisés par la Boule Ricaudoise les Vendredis à partir de 21 heures de fin mai à fin octobre

L'opération Brioches du 9 AU 15 octobre 2023 : vente de brioches au profit de l'AFDAIM au secrétariat de mairie

Les cérémonies commémoratives du 11 novembre : le samedi 18 novembre 2023 à 11 heures en l'église de Ricaud suivi des cérémonies au Monument aux morts

Atelier les Jardiniers de Castelnaudary et des environs : un atelier bouquet de Noël à Ricaud au foyer rural le samedi 16 décembre 2023 à 9h30 au foyer rural

Association Musique au cœur des Moulins : Concert en l'église de Ricaud le 7 janvier 2024

LE MOT DU MAIRE



Chères Ricaudoises, chers Ricaudois,

Alors que l'automne approche à grand pas, les événements récents nous ont douloureusement rappelés les défis colossaux qui nous attendent dans les mois et les années à venir.

Défis climatiques, énergétiques, environnementaux mais aussi sociaux.

Ils sont tous particulièrement complexes. Alors que nous devons agir dans l'urgence, ils nécessitent le temps de l'analyse et de la nuance.

Nos communes sont aux premières lignes pour les relever et le font avec des moyens toujours plus contraints, malgré tout, nous n'avons pas d'autres choix que d'avancer collectivement, sur la base de nos valeurs républicaines, laïques et démocratiques.

Vos élus travaillent pour le quotidien et l'avenir de la commune.

Dans ce bulletin, vous trouverez au fil des pages les éléments financiers, les travaux faits et en cours, les projets...

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs de la vie communale, nos agents communaux, les associations avec le comité des fêtes qui nous a proposé deux belles soirées de partage et de convivialité, la boule Ricaudoise qui fait vivre les soirées du vendredi tout l'été, Musique au Cœur des Moulin qui nous fait partager des moments musicaux, et le club du troisième âge qui anime des après-midis récréatives et qui organise des repas gourmands.

Septembre est synonyme de rentrée scolaire, bonne année scolaire à tous les enfants, ados de Ricaud, que cette année soit pour eux riche en apprentissage et en succès.

En espérant vous rencontrer dans toutes les manifestations organisées sur le village.

Bonne lecture

Bien à vous

Votre Maire
Nicole MARTIN

Je rappelle que la tranquillité et l'ordre public sont l'affaire de tous

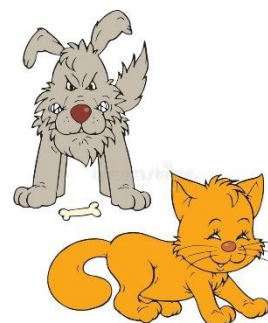
NUISSANCES SONORES

Beaucoup de nos concitoyens se plaignent en mairie des aboiements répétitifs des chiens, de nuit comme de jour. Les personnes possédant un ou plusieurs chiens doivent surveiller leurs animaux afin de veiller à la tranquillité des voisins.

Il existe actuellement des moyens pour faire diminuer et cesser les aboiements.

CHATS ET CHIENS ERRANTS

Des chats, chiens, errants ont été signalés près d'habitations privées et dans les rues de la commune (réception de plaintes). Nous demandons aux propriétaires détenteurs de chats et de chiens de ne pas laisser divaguer leurs animaux.



Les personnes effectuant des travaux de bricolage ou de jardinage nécessitant des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne sonore, doivent respecter les horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 15h à 18h

BONNES PRATIQUES

Les plantes et arbres qui dépassent sur la voie publique (trottoir, bas-côté de chaussée) peuvent être source de gêne ou de danger, pensez à élaguer vos végétaux régulièrement.



Des déjections de chien au milieu de la voie publique place ou sur des espaces verts sont retrouvées quotidiennement dans notre village, **veillez à ce que la voie publique, la place de la mairie ou le terrain de sport ne deviennent pas « toilettes publiques pour chiens ».**

Merci de nous aider à maintenir notre village propre



L'interdiction de **jeter ses mégots** est liée à l'article du code pénal interdisant le dépôt ou l'abandon de déchets sur la voie publique. Aussi petit soit-il, **le mégot est non seulement classé comme déchet, mais qui plus est toxique et dangereux, avec risque d'incendie**.
Merci de ne pas jeter les mégots sur la voie publique

STATIONNEMENT

Il est strictement interdit par le Code de La Route de se garer dans une intersection de deux routes et dans un virage (rue de la mairie virage) C'est très dangereux et gênant pour les usagers empruntant la RD 1 en agglomération risque d'accidents.

ENTRETIEN REGULIER DU RUISSEAU LA NAUBE

Les riverains de la Naube en tant que propriétaires sont dans l'obligation d'entretenir la rive périodiquement (au minimum deux à trois fois par an) en élaguant les arbres, en coupant la végétation, en enlevant régulièrement les débris se trouvant dans le ruisseau. Il ne faut pas faire de retenue d'eau.

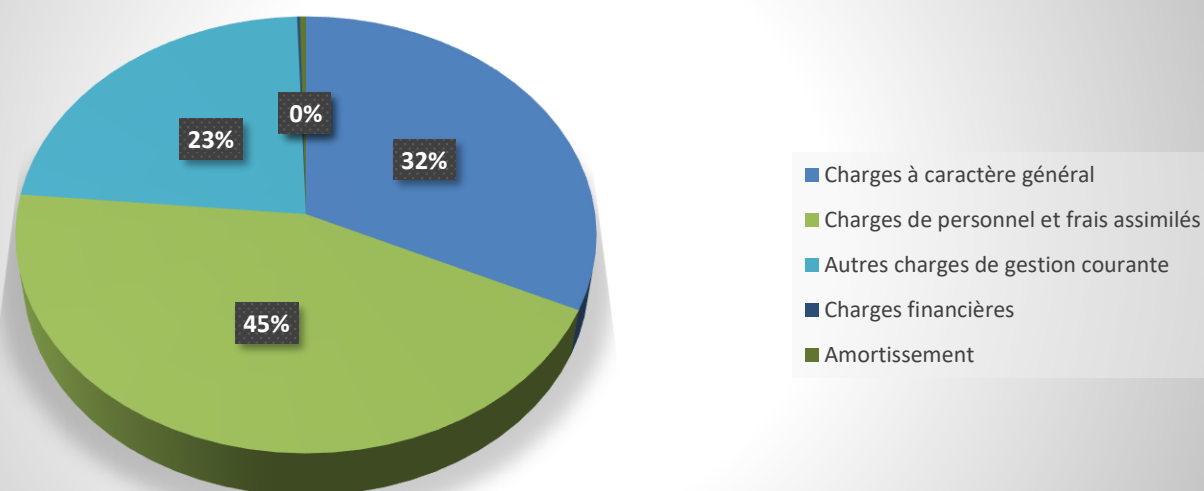
LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

La commune de RICAUD a changé de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2022. Le compte qui retrace les dépenses et les recettes réalisées dans l'année s'appelle désormais le Compte financier unique (ex compte administratif) où figurent aussi les documents du service de gestion comptable (trésorerie). Il a été voté le 27 février 2023

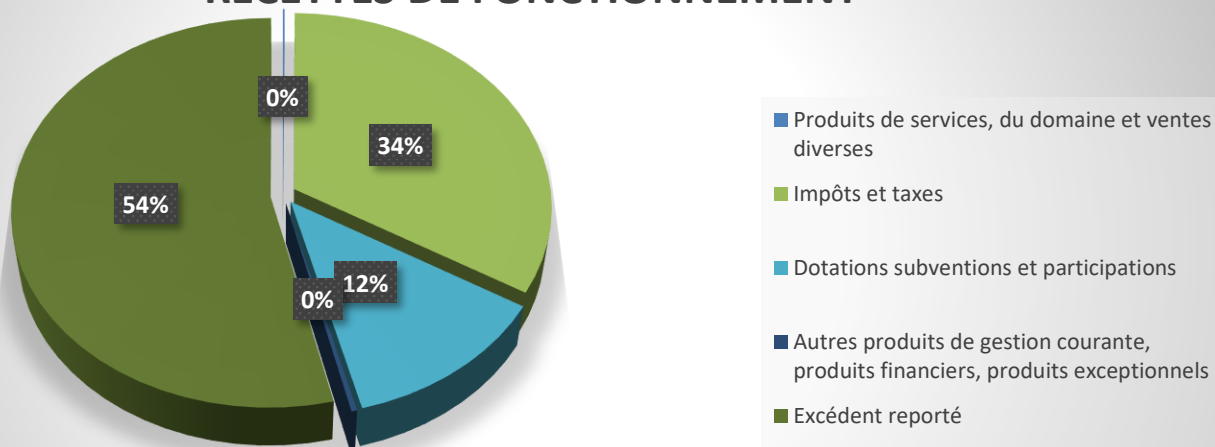
Il distingue d'une part le fonctionnement de la commune (charges de gestion courante, de personnel, financières... et recettes : impôts et taxes, dotations de l'Etat), et d'autre part l'investissement (travaux d'investissement et remboursement du capital des emprunts pour les dépenses, et les subventions et dotations diverses pour les recettes).

La section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

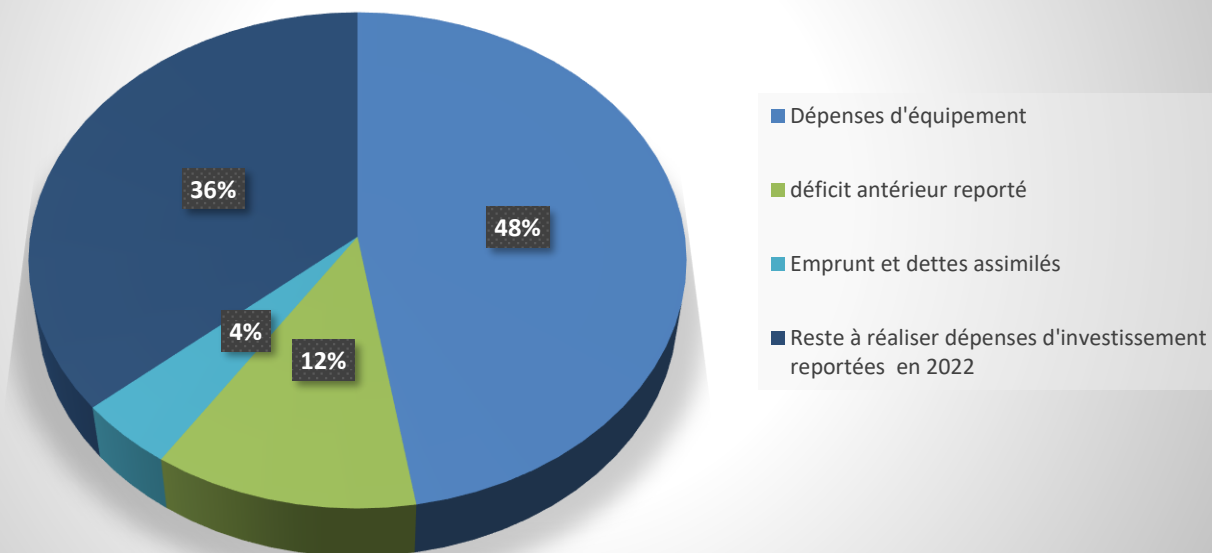


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

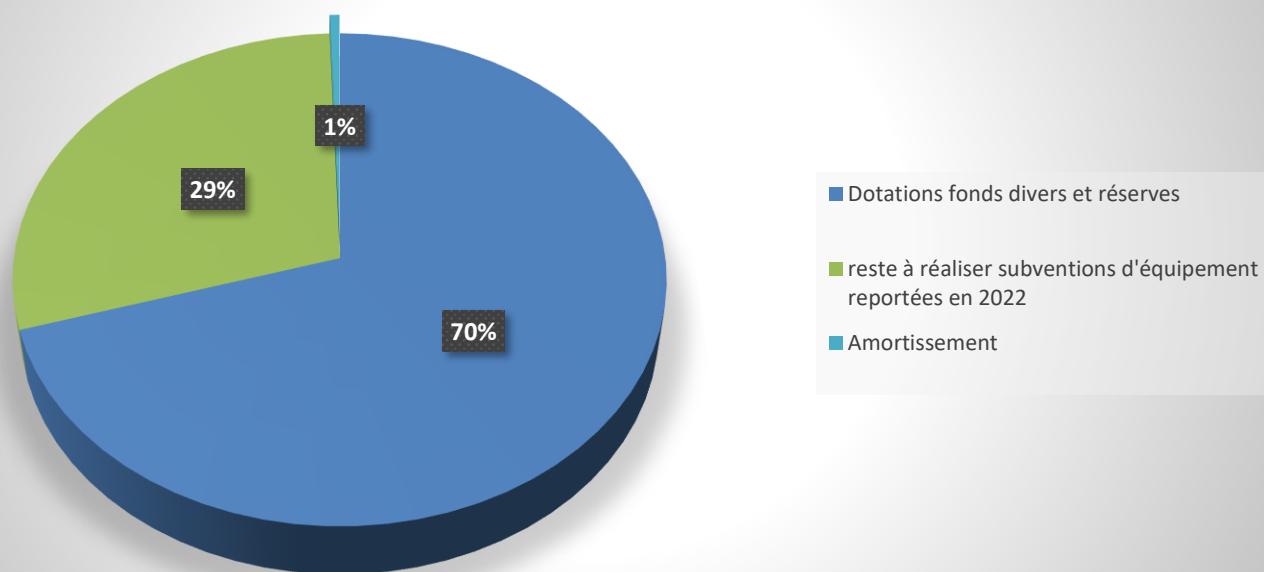


La section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



TRAVAUX REALISES EN 2022/2023

Divers travaux réalisés par nos agents techniques :



Remise aux normes électricité
sacristies de l'église



Fixation d'un brise vue plateforme OM

Continuation de la pose des panneaux d'indication Ecart de la commune



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT REALISES

Fermeture de l'accès à la RD 6113 chemin du Pergail : Par arrêté du Maire l'accès du chemin du Pergail à la RD 6113 a été fermé pour des raisons sécuritaires et après sondage majoritaire auprès des riverains. Un talus avait été réalisé par l'entreprise CAZAL pour supprimer l'accès à la route départementale.



Celui-ci a été détruit volontairement laissant de la terre éparpillée et rendant le site très dangereux.

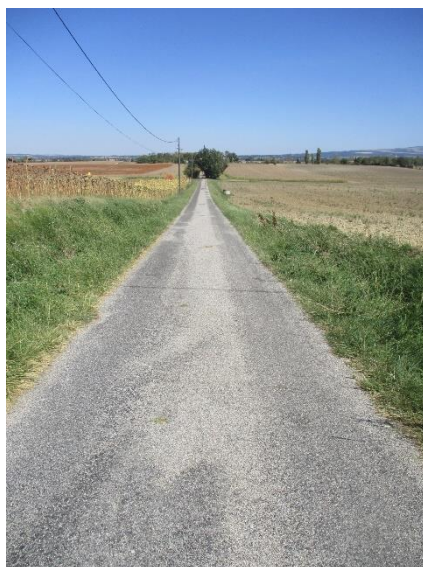


Des travaux en urgence ont dû être réalisés pour un montant 3000 € TTC.

Réparation des plafonds des deux sacristies de l'église : ces travaux ont été réalisés par l'entreprise PEREIRA pour un montant de 1752.00 € TTC.



Travaux de voirie 2023 : chemin de Mirailou et chemin de Cahuzac. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise CAZAL pour un montant de 21153.60 € TT



Réfection de la salle du conseil municipal : Les murs de la salle du conseil ont été peints dans des teintes plus neutres. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise PEREIRA pour un montant de 2553.60 € TTC. Un grand merci à Michel Calvel, Bernard Pedussaud et Jean-Luc Hennebelle pour avoir consolidé la bibliothèque.



Consolidation du Pont Icard : Ces travaux ont été réalisés en septembre 2022 par l'entreprise Lamarque pour un coût de 25191.60 € TT

Des travaux seront aussi entrepris par le Syndicat du Fresquel avant la fin de l'année 2023, suite à un glissement de talus



Restauration de la statue St Christophe abîmée sur plusieurs zones : coût des travaux 5384.75 € TTC qui ont été réalisés par l'entreprise CHEVRIN GELI spécialisée dans la restauration de statuaire.

Ricaud
Statue Saint Christophe
Réparation de la statue



Purge en conservation des morceaux cassés

Etat sanitaire avant intervention

Fissures



Reconstitution par recollage des éléments cassés



Reconstitution par recollage des éléments cassés



Achats de panneaux d'information pour un montant de 2400.00 € TTC. Ces panneaux ont été installés sur 5 points dans la commune : à la plateforme, rue des platanes, lotissements et chemin du Pergail.



Achats de panneaux d'indication : pour un montant de 1119.60 €. Ces panneaux ont été posés par nos adjoints, Jean-Luc Hennebelle et Michel Calvel.



Création d'une plateforme sur le parking près du terrain municipal pour les ordures ménagères et le tri sélectif. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise CAZAL pour un montant de 35108.63 €. Cette plateforme fera l'objet en 2023 d'un embellissement avec la pose de panneaux.

Cette plateforme a été embellie par la pose d'un brise vent. Merci à Jean-Luc d'avoir donné ce brise vue qui a été posé par Michel Calvel, Jean-Luc Hennebelle et Serge Martin, merci à tous les trois.



Les travaux à venir

Réparation porte ossuaire et monument en pierre au cimetière. suite aux travaux de reprise de concessions : Ces travaux seront réalisés par l'entreprise David GAJARIN pour un montant de 2244.00 € TTC.

Réfection de la place de mairie avec marquage des places de parkings et reprise de l'entrée du parking au terrain municipal : le montant des travaux s'élève à 9736.80 € TTC et seront réalisés par l'entreprise CAZAL

Curage fossés : À la suite des orages du mois de juin dernier des fossés sont à reprendre sur certaines voies communales. Le montant de ces travaux est estimé à 5976.00 €

Reprise des trottoirs aux lotissements du village : les trottoirs sont à reprendre aux lotissements du village. Le montant de ces travaux est estimé à 29928.00 €.

Etude diagnostic éclairage public : Dans le cadre d'une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public, le conseil municipal a décidé de réaliser un diagnostic complet de l'éclairage public de la commune. La réalisation de celui-ci est obligatoire pour une demande de subventions. La commune a adhéré à la convention d'adhésion à la mission de diagnostic de l'éclairage public avec le Syaden. Le coût de cette étude s'élève à 2279.20 € La commune participera à hauteur de 1006.60 € TTC, le SYADEN prendra en charge le restant.



Aménagement rue des platanes et rue de la mairie : L'estimatif des travaux a été revu à la hausse en raison de l'inflation l'estimatif des travaux a été fixé à 281095.63 € HT (estimé en 2021 à 265320.32 € HT). Une subvention du conseil départemental a été attribuée en 2021 pour un montant de 64140 € représentant 20 % du montant des travaux. L'Etat a attribué une subvention de 81517.73 € représentant 29 %. En raison de la hausse des prix le département a octroyé une subvention complémentaire de 4733 €. Nous sommes toujours en attente de la subvention sollicitée en 2021 à la Région de 3833.50 € pour la partie paysagère.

Calendrier de la réalisation : consultation des entreprises Appel d'offres fin septembre début octobre pour un démarrage des travaux premier trimestre 2024. Ces travaux devraient durer six mois.

La circulation ne sera pas possible dans cette rue lors des travaux. Un accès des riverains sera mis en place le soir et le Week -end.

Le SYADEN réalisera avant la fin de l'année 2023 l'enfouissement d'une partie des réseaux Basse tension, de téléphone et de l'éclairage public.

Le réseau d'eau potable et d'assainissement étant de la compétence de la communauté de communes, le montant des travaux sera facturé à la CCCLA.

LES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OCTOBRE 2022 à JUIN 2023

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire :

17 octobre , 28 novembre, 27 février, 11 avril, 29 juin



17 octobre 2023

- Fixation du taux de reversement de la taxe d'aménagement à la CCCLA à 0 %
- Renouvellement demande subvention auprès de l'Etat pour les travaux d'aménagement et embellissement de la rue des platanes et demande complément de subventions au conseil départemental suite à la hausse des prix et de l'actualisation du coût estimatif des travaux
- Validation de la nouvelle convention du service médecine de prévention et de santé au travail du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- Décision de réaliser une étude de sols suite à la décision de la Fondation Marie Louise de céder à la commune trois terrains pour l'euro symbolique. Coût de l'étude 840 € TTC
- Procédure reprise de concession à l'état d'abandon dans le cimetière communal : retrait de la concession emplacement n° 3 du carré 4, suite à la remise en état de celle-ci
- Mise à jour du plan communal de sauvegarde concernant le risque de transport de matières dangereuses sur la RD 6113 (voir page ...)
- Décision de réaliser des travaux de réparation et création de faux plafonds dans les deux sacristies de l'église pour un coût de 1752.00 € TTC
- Décision de réaliser le remplacement des portes de l'ossuaire et d'un autre monument funéraire suite aux travaux de reprise de concessions pour un coût de 2244.00 € TTC.

28 novembre 2022

- Adhésion à la mission de médiation Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude
- Changement d'antivirus protection des données informatiques
- Réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public avec le Syaden
- Révisions des contrats d'assurances : choix de la SMACL pour les contrats d'assurances
- Décision de transférer au service Pôle ADS de la Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois l'instruction des déclarations préalables de travaux
- Achats de panneaux d'information

27 février 2023

- Adhésion au Groupement de commandes de la CCCLA pour la passation d'un accord cadre pour la réalisation des travaux liés à la défense incendie (bâches incendie, citernes enterrées, poteaux incendie)
- Vote du compte financier unique 2022

- Affectation du résultat 2022
- Débat d'orientation budgétaire 2023
- Renouvellement contrat de maintenance défibrillateur

4 avril 2022

- Vote des subventions aux associations pour l'année 2023 (comité des fêtes, Club du 3è Age, Musique au Cœur des Moulins, La Boule Ricaudoise, les Restos du Cœur, Les visiteuses hospitalières, le souvenir Français, AVA vivre avec le Cancer, AFDAIM, Téléthon)
- Validation fauchage et débroussaillage des voies communales pour 2023
- Avancement de l'agent technique territorial au grade d'agent technique territorial principal de 2è classe
- Vote des taux d'imposition 2023 : taux 2022 maintenu soit taxe foncière sur les propriétés bâties : 51.56 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 81.00 %, taxe habitation 12.79.

Petite information

La taxe foncière est calculée à partir de la « valeur locative cadastrale du bien » à laquelle est ensuite appliquée un taux d'imposition voté par les collectivités locales, principalement les communes, l'intercommunalité et le taux de la taxe ordures ménagères.

Compte tenu de l'inflation, les bases fiscales qui servent au calcul des impôts locaux, vont être ainsi revalorisées à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), portant l'inflation sur un an glissant à + 7,1 % (publication INSEE du 15/12/2022)

- Vote du budget 2023 M57

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	177441.58	Produits des services domaine et ventes diverses	800.00
Charge de personnel et frais assimilés	95750.00	Impôts et taxes	159257.07
Autre charge de gestion courante	60196.00	Dotations subventions et participations	58353.00
Charges financières	136.00	Autres produits de gestion courante	1230.00
Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	652.00	Produits financiers	0.00
Virement à la section d'investissement	102740.46	Excédent antérieur reporté	217275.97
TOTAL	436916.04	TOTAL	436916.04

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Reste à réaliser 2022 dépenses d'équipement	19404.70	Subventions d'investissement	185144.54
Dépenses équipement	396000.00	Emprunt et dettes assimilés	90000.00
Emprunts et dettes assimilés	3600.00	Dotations, fonds divers et réserves	21063.00
Opérations patrimoniales	51000.00	Virement à la section de fonctionnement	102740.46
Déficit antérieur reporté	59052.27	Opérations d'ordre entre sections (amortissement)	652.00
		Affectation du résultat 2022	78456.97
		Opérations patrimoniales	51000.00
TOTAL	529056.97	TOTAL	529056.97

- Décision de prise en charge de l'extension du réseau électrique chemin de la source
- Décision de réaliser des travaux de réfection de la place de la mairie
- Modification du règlement intérieur de la location du foyer rural : modification tarif à compter du 01/10/2023

29 juin 2023

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, de la communauté de communes, suite au transfert de charges lié au secteur Ados et Jeunesse de la Ville de Castelnaudary
- Validation avenante à la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme
- Acceptation de mise à disposition de l'association La Compagnie des Archers Chauriens du terrain municipal et d'un petit local, temporairement d'avril à octobre 2024.
- Acceptation de mise à disposition du foyer rural pour des cours de yoga de septembre 2023 à septembre 2024
- Soutien à la motion de l'association des Maires de l'Aude : violences envers les élus

LES SYNDICATS ET LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

► CCCLA

La communauté de Communes, par l'intermédiaire du CIAS a mis en place :

- en partenariat avec Suez un fonds de solidarité pour aider les personnes en difficultés financières. L'aide revêt un caractère exceptionnel et ponctuel. Afin de connaître les conditions d'attribution et le montant de l'aide qui peut être accordé, rapprochez-vous du Centre Intercommunal d'action sociale au 04.68.94.58.06.

une mutuelle santé communale en partenariat avec Mutualia avec des tarifs négociés, 4 niveaux de garanties, des conseillers de proximité (rubrique spéciale page 18). La communauté de communes a édité un guide pratique. Ce livret recense divers informations et contacts utiles. Vous pouvez le consulter au secrétariat de mairie. La CCCLA diffuse par courriel aussi la « newsletter » Bimestrielle si vous souhaitez la recevoir envoyer votre adresse mail à : communication@cccla.fr

La commune de Ricaud participe actuellement à un groupement de commandes pour la mise en place d'un site internet.

Pour tous autres renseignements, vous pouvez joindre la CCCLA au 04.68.23.68.43 ou contact@cccla.fr

Nicole MARTIN Vice-Présidente de la CCCLA en charge du CIAS

► SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE



Réseau 11 regroupe actuellement 207 communes appartenant aux communautés de communes de Castelnaudary Lauragais audois, Piège Lauragais Malepère et Carcassonne Agglo ainsi que d'autres communes voisines de ces communautés.

Réseau 11 à deux compétences : la protection des ressources en eau et la production et le transport de l'eau potable.

Chaque année plus de 5 500 000 m³ sont mis en distribution auprès des communes ; pour cela il convient de limiter les pertes d'eau, de s'assurer de sa qualité et d'interconnecter les réseaux pour augmenter la fiabilité des livraisons.

Les comptes rendus des prestataires, Veolia et Suez, font ressortir de très bons résultats quant à la maîtrise des réseaux de distribution pour limiter les pertes d'eau par le contrôle et la réparation rapide des fuites.

Par ailleurs, Réseau 11 poursuit son action de mise aux normes des infrastructures, de partenariat avec les communes, de contacts en réponse aux diverses sollicitations dont elle fait l'objet, et dans le cadre de la protection des ressources la recherche de nouveaux captages et leur sécurisation.

Michel CALVEL deuxième adjoint

► SYNDICAT POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN DU FRESQUEL

L'année 2022 a été marquée par la succession de Jacques Dimon à la présidence du syndicat ; c'est François Demangeot également vice-président du SMMAR à côté d'Eric Menassi qui lui a succédé.



Le syndicat du Fresquel doit faire face à de nombreuses sollicitations, parmi les plus importantes est celle de prévenir le risque d'inondation ; le réaménagement du cours d'eau, la suppression des obstacles et la végétalisation des berges restent les priorités. Pour Ricaud le re- stabilisation de la berge est un dossier en cours en passe d'être résolu avant l'automne.

Les trois barrages Pennautier, Lachaux et Pezens sont supprimés ou aménagés, cela permettra une meilleure protection de la population en cas de crue.

Poursuite des travaux sur l'Arnouze à Carcassonne ainsi que sur le Treboul à Castelnaudary. Des études sur les digues du Fresquel retiennent également toute l'attention du Syndicat.

Quelques chiffres : le syndicat du Fresquel couvre 77 communes avec 467 Kms de cours d'eau et 928 Km² de superficie pour 85100 habitants.

Michel CALVEL deuxième adjoint

Le déploiement de la fibre optique est enfin arrivé à Ricaud son installation est quasi terminée pour le village, certains abords sont à finaliser.

Dans le cadre des économies d'énergie, L'éclairage public est une des priorités du Syaden, prestation de diagnostic, aide au montage de dossiers et participation financière du Syaden sont à l'ordre du jour. Notre village a déjà fait le nécessaire sur le sujet.

L'Aude est équipée par le programme REVEO piloté par Bouygues Énergie qui est chargé du développement.

Toujours lié à la pandémie peu de réunions ont eu lieu en 2021, mais les démarches concernant l'éclairage public, diagnostic, aide au montage des dossiers et financement se poursuivent, ce secteur dans l'Aude est encore en retard au point de vue de l'économie d'énergie.

La mise en place de groupements d'achat d'énergie, gaz et d'électricité, très actifs permettent par simple adhésion de bénéficier de conditions particulières.

Michel CALVEL deuxième adjoint

► COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET RECYCLABLES



Renseignements au 04.68.94.18.63 La Collecte des ordures ménagères est assurée depuis le 1^{er} janvier 2023 par la société NICOLLIN de Montpellier.

Jours de collectes par le SMICTOM des bacs à sacs noirs le mercredi matin

Les bacs jaunes pour le tri le lundi après-midi

Depuis le premier janvier 2023 quatre points de collecte, sur notre commune, situés :

- Une plateforme au terrain municipal pouvant contenir 30 bacs jaunes et 28 bacs ordures ménagères.
- En bordure de voie communale « Chemin vers Airoux » : deux bacs jaunes, 1 bac ordures ménagères
- Chemin du Pergail : six bacs jaunes et quatre bacs ordures ménagères
- Chemin d'en grillères : trois bacs jaunes et deux bacs ordures ménagères

Pour 2023 le tarif comprenant le traitement des déchets et la collecte sur la commune n'augmente pas, il reste à 125 €/Habitant/an.

Plusieurs conteneurs sont à votre disposition, en conséquence, **lorsqu'un conteneur est plein, il convient d'utiliser celui qui ne l'est pas !**

CONSIGNES POUR LE TRI : LES BONS REFLEXES

RECYCLAGES



Tous les emballages ménagers sans distinction sont à déposer dans le conteneur couvercle jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée... Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre

Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage.

1 - LE VERRE

2 - LE TRI SÉLECTIF

3 - LE COMPOST



Nous attirons votre attention toutefois, sur le fait que ces emballages doivent être déposés dans le bac en vrac, c'est-à-dire sans les enfermer dans un sac. Car sinon, ils risqueraient de ne pas être recyclés.

Les gros cartons doivent être aplatis ou découpés pour en réduire leur volume et optimiser la place dans le bac roulant pour les autres emballages. Sinon, ils vont aussi très bien dans l'une de nos déchetteries.

Attention : ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Si vous avez une question, vous pouvez contacter nos équipes par téléphone au [04.11.21.00.24](tel:04.11.21.00.24) ou consulter le site www.smictom-ouestaudois.fr ou www.consignesdetri.fr.

Grâce à votre geste de tri, notre commune et le SMICTOM de l'Ouest Audois agissent en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

La commune



Deux points de collecte du verre

Deux récup Verre sont à votre disposition : rue des Lavandes et sur la plateforme parking du terrain municipal

Compostez vos déchets :

Afin de réduire les quantités de déchets ménagers à collecter et à traiter, le SMICTOM de l'Ouest Audois met à disposition des composteurs individuels de jardin.



LES DÉCHETTERIES SONT GRATUITES POUR LES PARTICULIERS

Les encombrants, gravats, batteries, piles, ferrailles, cartons, vêtements, déchets verts, bois, peintures, solvants, huile de friture, acides, cartouches de graisse, colle etc. doivent être amenés à la déchetterie de Castelnaudary ou de Labastide d'Anjou.

Heures d'ouverture (Lors de votre première visite, il vous sera demandé un justificatif de domicile).

- chemin du Président à **CASTELNAUDARY** : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h45.

- rue du Lavoir à **LABASTIDE D'ANJOU** (en face le cimetière) : mardis, vendredis et samedis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h50.

4 - ESPACES ÉCOLOGIQUES et APPORTS VOLONTAIRES

8 SITES À VOTRE SERVICE : BELPECH - BRAM - CASTELNAUDARY - FANJEUX
LABASTIDE D'ANJOU - MONTRÉAL - SAINT-PAPOUL - VILLENEUVE-LA-COMPTAL

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

HUILES DE FRITURE ET DE VIDANGE

MOBILIER

GROS CARTONS D'EMBALLAGE

TEXTILE

PILES ET BATTERIES

CARTOUCHES ET TONERS

AMPOULES ET NÉONS

5 - ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

LES COUCHES ET PROTECTIONS HYGIÉNIQUES

LES MASQUES ET GANTS DE PROTECTION

LES PETITES FOURNITURES SCOLAIRES

LES MÉGOTS ET BALAYURES

LES LITIÈRES POUR ANIMAUX

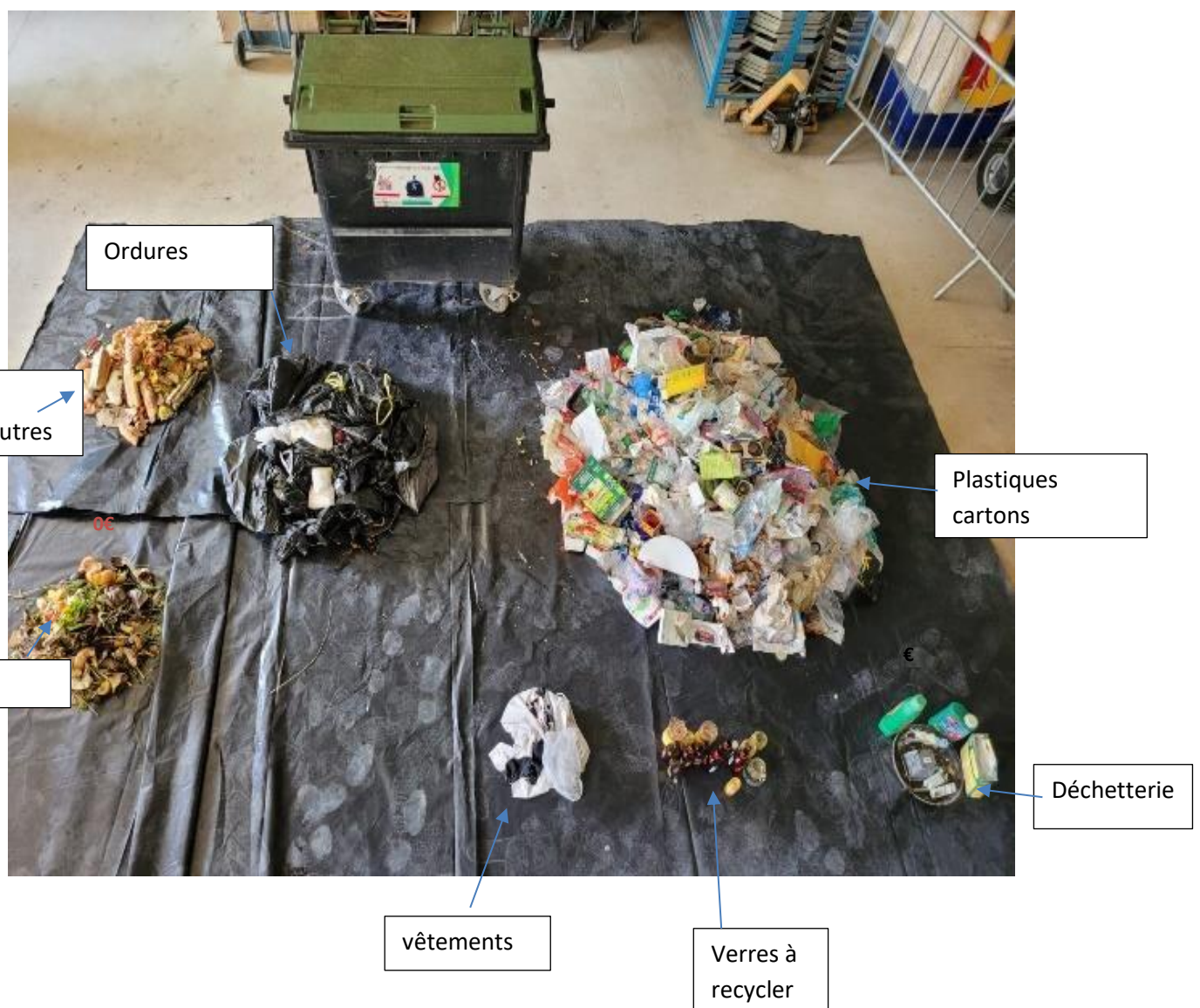
DANS LA POUBELLE UNIQUEMENT EN SAC FERMÉ !

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !

Expérience réalisée par la mairie des CASSES concernant leur opération

TRI ULTIME

Ils se sont lancés dans :LE TRI ULTIME VIDER UN CONTAINER
POUBELLE DE 660 LITRES ET RETRIER LES DECHETS



BILAN du TRI

6 fois moins d'ordures ménagères !



AVANT



APRES

Après le retrait :

- des déchets verts
- des vêtements
- du verre
- des objets pour la déchetterie - de 300 litres de plastique et carton il ne reste qu'un seul sac de **100 litres** dans le container de **660 litres**.

3 gestes
simples

Nous pouvons donc réduire nos déchets ultimes à **6 fois moins**.

TOUS les emballages au recyclage ...

même sales

Les végétaux au compost

Ne jamais recycler dans des « sacs poubelle ».

**BIEN TRIER,
C'EST MOINS
PAYER**



► CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS (C.I.A.S.)

L'aide sociale et le service d'aide à domicile sont gérés par le CIAS.

Cours de La République à CASTELNAUDARY

Renseignements au 04.68.94.58.06 du lundi au vendredi 8h/12h – 13h30/17h

► **Service d'Aide à Domicile** : interventions ponctuelles ou régulières : aide à domicile, entretien de votre maison, linge, confection repas, aide à la prise des repas, assistance administrative, aide au lever ou au coucher, aide à la toilette.

► **Livraison des repas** : aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes handicapées ou momentanément handicapées.

► **Aide sociale** : obtenir ponctuellement une aide alimentaire, un secours d'urgence remboursable, ou la prise en charge de l'installation de la télésécurité.

► **RSA** : la personne référente au CIAS est chargée d'accompagner les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion pour les aider à améliorer leur situation sociale et professionnelle.

Complémentaire
Santé & Prévoyance
MUTUALIA, experte
de la Mutuelle des Territoires

CASTELNAUDARY
LAURAGAIS AUDOIS
C'LA communauté

**Mutualia, la mutuelle partenaire de la
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS**

Des valeurs mutualistes
appliquées
à un engagement social
et solidaire,
au service des besoins
des territoires
et de leurs habitants.

**Permanences de
votre communauté
de communes**

Castelnaudary
Salles sur l'Hers
St Papoul
Labastide d'Anjou

Flashez-moi !
www.mutualia.fr

Mutualia
Entre nous, c'est humain

La communauté de communes a mis en place une « **mutuelle santé communale** », en partenariat avec Mutualia, permettant :

- de ne plus renoncer aux soins
 - de cesser de payer trop cher votre mutuelle et d'optimiser votre pouvoir d'achat
 - de bénéficier de tarifs négociés
 - de profiter d'une couverture santé optimale et globale quelle que soit la formule choisie.
- Cette offre s'adresse aux habitants ou aux personnes travaillant dans la communauté de communes, quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente, sans conditions de ressources

Pour toute information : contacter le 04 75 64 63 63

LES INFORMATIONS PRATIQUES

► RAPPEL OUVERTURE DU SECRETARIAT

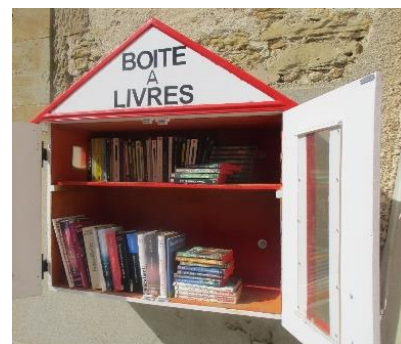
Le secrétariat de mairie est ouvert au public les lundis, jeudis et vendredis de 13h30 à 15h00. Si ses horaires ne vous conviennent pas, merci de bien vouloir prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Madame Nicole MARTIN, Maire, ou les adjoints Jean-Luc HENEBELLE ou Michel CALVEL (Numéros de téléphone sur la porte de la mairie)



► BOITE A LIVRES

Toujours à votre disposition, située rue de la mairie, sur le mur de l'église.



► INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription...), vous devez prendre l'initiative de la demande d'inscription.

La réforme électorale au 1^{er} janvier 2019, et la mise en place du « Répertoire Electoral Unique » rendent désormais possible l'inscription sur les listes électorales jusqu'à 6 semaines avant le scrutin.



► LE CENTRE LOCAL D'INFORMATIONS ET DE COORDINATION (CLIC)

dédié aux 60 ans et plus

Le CLIC de notre territoire est à votre disposition pour :

- ✓ vous informer
- ✓ vous orienter
- ✓ vous aidez à trouver des solutions concrètes face aux difficultés du quotidien

C'est un service public et gratuit du Département de l'Aude

Contact CLIC LAURAGAIS antenne du département 19 cours de la république à Castelnaudary

Renseignements au 04.68.23.71.90

► ESPACES SENIORS DU DEPARTEMENT DE L'AUDE

L'espace seniors du département de l'Aude organise des ateliers pour les personnes de plus de 60 ans. Ces ateliers gratuits sont organisés par des associations et structures mandatées par la conférence des financeurs pour la prévention et l'autonomie. Ils ont pour but de donner des conseils et astuces pour garder la forme, bien vous alimenter, retrouver un bon sommeil, travailler votre mémoire, ou encore mettre à jour vos connaissances du code de la route ou découvrir les secrets d'Internet ! ces ateliers sont organisés dans les communes et vous pouvez y participer. Pour connaître les informations, une lettre mensuelle de l'Espace Seniors vous est envoyée par la mairie par mail. N'hésitez pas à vous inscrire sur la liste pour recevoir les informations.

Trois sessions d'ateliers ont été organisées à Ricaud au Foyer rural :

- une première session sur le thème « Atelier informatique niveau initiation » qui s'est déroulée du 10 novembre au 2022 au 12 janvier 2023
- Une deuxième session sur le thème « mémoire/perfectionnement » qui s'est déroulée du 21 mars au 4 juillet 2023
- une troisième session sur le thème « perfectionnement informatique » qui a débuté le 21 septembre et se terminera le 16 novembre 2023.

Des Ricaudoises et Ricaudois ont participé à ces ateliers et ont été enchantés de la qualité des prestations. Ci-dessous lors d'une séance sur le thème « mémoire/perfectionnement »



CONTACT :

- Espace sénior du Lauragais
Antenne du département 19 cours
de la République
BP 9140 11494 CASTELNAUDARY
CEDEX
Tél : 04.68.23.71.90
clclauragais@aude.fr

► **NUMERO VERT** ASSISTANCE Personnes isolées en situation de handicap ou proche aidant dans l'Aude : besoin d'aide, d'accompagnement, d'assistance service et appel gratuits
0 800 360 360

► **Au 1^{ER} JANVIER 2023 nous sommes** 328 habitants

► RECENSEMENT MILITAIRE

Nous rappelons que les jeunes, filles et garçons, qui atteignent 16 ans doivent se faire recenser pour la journée citoyenne avant la fin du trimestre qui suit leur anniversaire. Sur présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille, une attestation leur sera délivrée. Le recensement militaire est obligatoire pour se présenter à tout examen (baccalauréat...), pour s'inscrire dans les grandes écoles, pour passer son permis de conduire. À la suite de ce recensement, ils sont ensuite convoqués pour la journée citoyenne.



► PACS

INFORMATIONS :

Depuis le 1er novembre 2017, toute la procédure du PACS a été transférée en mairie. C'est l'officier de l'état civil du lieu de résidence commune des futurs partenaires qui sera compétent pour enregistrer les déclarations les modifications et les dissolutions de PACS.

► AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Afin de renforcer la lutte contre le terrorisme, la loi a établi un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs.

Tout mineur devra avoir en sa possession une attestation de sortie. Elle peut être téléchargée et remplie en ligne sur www.service-public.fr/cerfa/n°15646*01.

► RENOUVELLEMENT DES TITRES D'IDENTITES : LES BONNES PRATIQUES POUR GAGNER DU TEMPS

Depuis la fin de l'année 2021, les demandes de nouveaux titres (carte d'identité et passeport) ou renouvellement de ceux-ci, ont connu une hausse inédite sous l'effet de la sortie progressive de la pandémie. Celle-ci conduit de nombreux français à engager les démarches de renouvellement de la carte nationale d'identité ou passeport en vue de déplacements personnels ou professionnels.

Concernant le département de l'Aude il a été recensé 4837 demandes de titres en février 2022 contre 2900 en février 2021 soit une hausse de + de 66 % ?

Dans cette optique, les bonnes pratiques suivantes peuvent d'ores et déjà participer à l'amélioration du service :



Faire sa pré demande en ligne de passeport ou carte d'identité par voie dématérialisée, depuis le site internet de l'Agence Nationale des titres sécurisés (ANTS) <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>. Cette démarche facultative permet d'accélérer le temps de recueil en mairie.

Pour les personnes qui ne possèdent pas de connexion internet ou de matériel informatique, vous pouvez venir en mairie de Ricaud, un ordinateur et une connexion sont à votre disposition.

Attention ! la pré-demande en ligne de passeport ou carte d'identité ne dispense pas de venir ensuite personnellement déposer sa demande en mairie

Prendre rendez-vous dans la mairie de son choix : le demandeur a le libre choix, quel que soit son domicile, de déposer son dossier auprès de toute commune pourvue du dispositif pour le recueil des demandes. Les 11 communes de l'Aude dotée de dispositifs de recueil sont : Axat, Bram, Carcassonne, Castelnaudary, Lagrasse, Lézignan-Corbières, Limoux, Quillan, Narbonne, Saissac et Sigean. **Depuis le 1^{er} juillet 2023 les communes proches de Ricaud comme Montferrand, Saint-Martin Lalande, Souilhanel, Villeneuve la Comptal** disposent pour certains créneaux d'un dispositif des cartes nationales d'identité et de passeports et vous pouvez aussi prendre rendez-vous par téléphone sur ces communes.

L'utilisateur doit présenter les documents originaux suivants ainsi que le formulaire CERFA papier ou le numéro de pré-demande si la pré-demande en ligne a été affectée :

- une CNI ou passeport, valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- une photo d'identité de moins de 6 mois et **conforme**
- un justificatif de domicile (sauf si vous avez utilisé « Justif'adresse » lors de votre pré-demande en ligne) la liste des justificatifs de domicile autorisés est disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>
- un timbre fiscal pour le renouvellement de passeport (86 € que l'on peut acheter en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- pour la CNI un timbre fiscal est nécessaire si la demande fait suite à une perte ou un vol

Pour RAPPEL

- depuis le 2 août 2021, toute demande de CNI donne systématiquement lieu à la délivrance de la nouvelle CNI d'une durée de validité de 10 ans
- la mise en circulation de la nouvelle carte nationale d'identité ne remet pas en cause la validité des CNI ancien modèle de 15 ans.
- De même, les cartes nationales d'identité délivrées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures, bénéficient d'une extension de leur durée de validité à un total de 15 ans.
- Si l'utilisateur a besoin d'aide, il peut s'adresser à la Maison France Services de Castelnaudary (Boulevard Lapasset) ou bien venir en mairie de Ricaud.

► CARTE GRISE : sur le site ants.gouv.fr



Depuis le 6 novembre 2017, les guichets de la Préfecture de Carcassonne sont définitivement fermés au public. Les démarches se font exclusivement en ligne à partir du site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

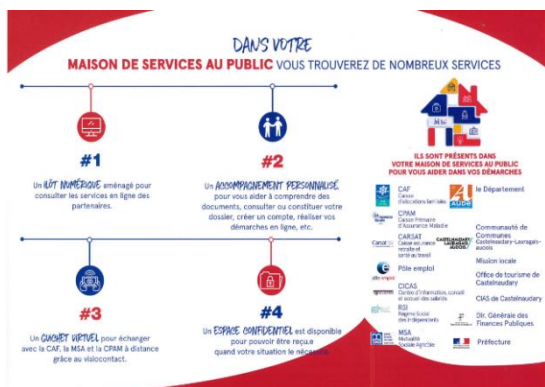
Pour les usagers ayant des difficultés d'accès au numérique ou non équipés, un ordinateur et un accès internet sont à leur disposition en mairie de Ricaud. Vous pouvez aussi vous rendre à la Maison France services de Castelnaudary situé au Boulevard Lapasset (ancienne CPAM)

► MAISON France Service de CASTELNAUDARY

Une maison France Service a ouvert à Castelnaudary au 9 boulevard Lapasset (ancienne CPAM). Cette structure renseigne et accompagne chaque citoyen pour effectuer des démarches administratives.

Avec ou sans rendez-vous, vous serez accueilli par des agents qualifiés pour vous aider aux démarches administratives, répondre à vos questions dans les domaines suivants :

- Famille : faire une demande d'allocation, aide pour utiliser le site de la CAF
- Santé/Social : compléter un dossier AAH, CSS, RSA, allocation logement, créer un compte Améli ou MSA
- Retraite : faire un point sur votre carrière, vous aider à la réalisation de votre dossier retraite
- Emploi : vous aider à l'utilisation du site pole-emploi.fr
- Accès aux droits : vous orienter vers les professionnels
- Logement : vous aider pour une demande de logement, vous orienter vers les différentes associations en lien avec l'habitat, Adil, Anah...
- Administratif : vous aider pour vos impôts, carte grise, permis de conduire...



- Déplacement : vous informer sur les transports en commun et le transport à la demande

Un conseiller numérique est à votre disposition pour vous accompagner dans la consultation de services en ligne et effectuer vos démarches.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h à 12 h / 13h à 16h

Mercredi 9h à 12h

Jeudi 9h à 12h / 13h30 à 17h30

Tél 04 68 60 38 98

Email : csciep@orange.fr

► CHAMBRE D'HOTES



Les personnes ouvrant à la location une ou plusieurs chambres d'hôtes ou un meublé de tourisme ont l'obligation de déclarer leur activité en mairie.

► FOYER RURAL



La commune met à la disposition des Ricaudois le foyer rural pour organiser des repas de famille de 12h00 à 22h00 (Pas de musique après 20h00). Si vous êtes intéressés, contactez le secrétariat de Mairie.

► MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE

Georges Canguilhem Tél 04 68 94 58 49 contactmediatheques@cccla.fr
Espace Tufféry à Castelnaudary



Heures d'ouverture :

- Mardi : 10h/17h
- Mercredi : 10h/12h - 14h/18h
- Jeudi : 15h/18h
- Vendredi : 14h/19h
- Samedi : 9h30/13h

► **ENFANCE ET JEUNESSE COMMUNAUTE DE COMMUNES** : La commune de RICAUD adhère depuis plusieurs années au service petite enfance, enfance jeunesse de la communauté de communes. Ce service regroupe le relais petite enfance, crèches, accueils de loisirs, accueils des ados et espace itinérant pour les 11 à 25 ans. Un portail familles a été mis en place pour accéder aux services. Voici le lien <https://cccla.portail-familles.apps/>

► ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE



Quai du Port à Castelnaudary
Renseignements au 04. 68. 94.14. 53
ecoledemusique@cccla.fr

► NUMERO VERT PERSONNE ISOLEE EN SITUATION DE HANDICAP OU PROCHE AIDANT 0 800360 360



► POLE EMPLOI

Espace Tufféry, boulevard Lapasset à Castelnaudary.

► TOURISME ANIMATION

des magnets sont à votre disposition en mairie. Pour accéder à toutes les animations il suffit de scanner avec votre smartphone le QR code du magnet



► PREVENTION DU FEU / ENTRETIEN DES TERRAINS



Le brûlage des végétaux issus de parcs et jardins privés est rigoureusement interdit par le règlement sanitaire départemental.

Votre responsabilité est engagée chaque fois que vous allumez un feu. Les parcelles de terrains nus situées proches d'habitations doivent être régulièrement nettoyées afin d'éviter les incendies surtout en période de forte sécheresse.

Le débroussaillage des espaces boisés est obligatoire sur la totalité des parcelles situées dans les zones urbaines.

Vous trouverez ci-joint les obligations légales de débroussaillage :

LE DÉBROUSSAILLEMENT RÉGLEMENTAIRE EN PRATIQUE

Abords immédiats du bâti



- Mettre à distance les végétaux combustibles des points d'entrée potentielle du feu : toit, ouvertures, éléments de charpente
- Mettre à distance les haies et ratisser la litière



rien en surplomb du toit et de la charpente

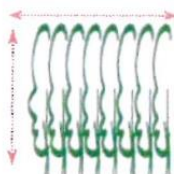


Périmètre autour du bâti



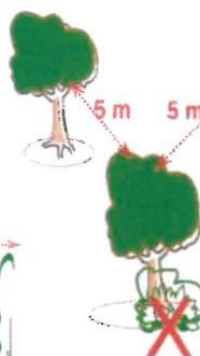
- Mettre à distance les houppiers des arbres pied à pied ou par bouquet
- Supprimer une bonne partie de la strate arbustive qui doit représenter 15 % maximum de la surface à traiter
- Pas d'arbustes sous les arbres
- Réduire le volume des haies en hauteur et en épaisseur
- élaguer les arbres sur 2 m de hauteur

volume des haies
< 2.5m3/mètre linéaire

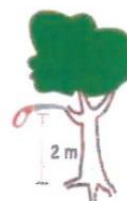


bouquet d'arbres conservés
diamètre max 15 m

< 15 m



tronc sans branches
jusqu'à 2 m de hauteur



arbustes < 15 % de la surface du terrain

maintenir l'herbe tondue

enlever les végétaux morts
et parties mortes et sèches



Voie d'accès privée



- Mettre au gabarit pour l'accès d'un camion de pompier : dégager emprise 3.5 m et élagage des arbres sur 3.5 m de hauteur.
- Débroussailler une bande de 10 m de part et d'autre de la voie d'accès et mettre à distance les houppiers des arbres

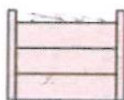
dégager un gabarit
de 3.5 m x 3.5 m



débroussailler 10 m de part et d'autre de la voie

Elimination des végétaux coupés

- Effectuer le broyage des résidus de coupe
- ou leur compostage
- ou leur évacuation en déchetterie.



- l'incinération n'est autorisée que pour les seuls résidus d'OLD et si pas de déchetterie acceptant ces résidus dans un rayon de 10 km et sous réserve du respect de prescriptions



► AROMATHERAPEUTE

Madame Patricia Vercraene 7 rue des platanes, vous propose des produits naturels à base de plantes.



► GÎTE CHAMBRE D'HÔTE

Gîte le Miraillou Mr Bernard Etienne – Chambre d'hôte 7 rue des platanes Madame Patricia Vercraene

► LOCATION FOYER RURAL

compte tenu des coûts d'énergie, le tarif de la location du foyer rural est revalorisé : pour les habitants de la commune la location est de 40 € pour le week end, pour les personnes extérieures au village le montant de la location s'élève à 200 €.

► HORTICULTEUR

Monsieur PINEL Olivier, horticulteur, installé depuis de nombreuses années sur notre commune vous propose à la vente directe fleurs, plants, et autres plantes décoratives.

Un grand merci à Olivier pour avoir fleuri gratuitement les vasques près de l'abribus, rte St Christophe.



► PLOMBERIE

Nous vous rappelons que deux plombiers sont installés sur notre commune, route de St Christophe Franck GODARD et Williams ROUQUET.



► PAYSAGISTE

L'entreprise SUD PAYSAGE installée rue de la mairie

► ENTREPRISE DE NETTOYAGE

Entreprise de nettoyage Le Cammas à Ricaud Christophe ESCABOUT



► COMMERÇANT AMBULANT

« Le Ripaillon », de Saint Michel de Lanès, commerçant ambulant, passe tous les vendredis matin vers 11h30, s'arrête au lotissement, rue des platanes, place de la Mairie. : vente de pains, épicerie, charcuterie, ...



Pour les nouveaux artisans, commerçants, entreprises, n'hésitez pas à vous présenter à la mairie si vous souhaitez paraître sur le prochain bulletin.

► DOCUMENTS MIS A DISPOSITION A LA MAIRIE

De nombreux documents sont mis à votre disposition sur un présentoir à l'entrée du secrétariat (plaquettes d'information, etc.). Y figure notamment le magazine « Aude Mag » édité par le Département de l'Aude, qui n'est désormais plus distribué dans vos boîtes à lettres. Une colonne spéciale est dédiée aux services de la CCCLA. N'hésitez pas à vous servir !



► DEMARCHES JURIDIQUES



Des permanences sont mises en place afin de bénéficier d'une aide dans vos démarches juridiques. Elles sont tenues par des professionnels du droit notamment en matière de droit de la famille, droit du travail, droit du logement, surendettement, protection des majeurs, violences faites aux femmes...

Retrouver toutes les permanences et contact sur : ville-castelnaudary.fr/fr/point-d-acces-au-droit

► RAPPEL SUR LE DEFIBRILLATEUR DEVANT LA MAIRIE

Le décès par accident cardiovasculaire constitue l'une des principales causes de décès en France : près de 60 000 personnes par an. Le taux de survie avoisine 2 à 3 % si l'on ne dispose pas d'un défibrillateur, contre plus de 30 % dans les pays où l'installation est généralisée. L'essentiel est d'agir vite : après 4 minutes, chaque minute passée réduit le taux de survie de 10 %.



La commune de RICAUD a acquis un défibrillateur situé devant la mairie.

Toute personne peut utiliser un défibrillateur sans formation préalable : le défibrillateur guide constamment l'utilisateur au cours de la procédure de réanimation par une combinaison d'informations vocales et / ou de textes, de signaux sonores et de voyants lumineux.

► ENEDIS

ENEDIS est une entreprise de service public : elle gère le réseau public de distribution d'électricité. ENEDIS réalise le raccordement des clients, le dépannage.

Pour toutes questions relatives à votre facture d'électricité vous devez contacter votre fournisseur d'énergie.

Pour joindre les services d'ENEDIS concernant les raccordements au réseau vous devez appeler :

- le 09.69. 32.18.57 pour les particuliers
- le 09.69.32.18.58 pour les professionnels
- le 09.69.32.18.99 pour les entreprises

► RESEAU EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2022 SUEZ eau France est devenue le gestionnaire du réseau d'eau potable et d'assainissement sur notre commune.

adresse 426 rue Becquerel CS 61365 11493 CASTELNAUDARY tel 04 68 94 54 62



► TRANSPORTS SCOLAIRES GRATUITS

Un seul point de montée Ricaud Village

Matin montée à 7h24

Arrivée pour les collégiens et les lycéens : lundi mardi jeudi vendredi à 17h20

Arrivée pour les collégiens et lycéens mercredi à 13h00

Pour s'inscrire aller sur le site de la Région Occitanie rubrique transports scolaires

<https://www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire-pyrenees-orientales>



► TRANSPORT A LA DEMANDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS (C.C.C.L.A.)



40, avenue du 8 mai 1945

11400 CASTELNAUDARY

Renseignements au 04.68.23.68.43

La communauté de communes en partenariat avec le service de transport de la Région à mis en place le transport à la demande.



Comment ça marche ? vous pouvez vous rendre dans plusieurs communes du territoire en réservant votre place la veille sur simple appel téléphonique : Un numéro de réservation du « Transport A la Demande »

Réservation téléphonique

Nouveau numéro : 0 805 60 81 00

Combien ça coûte ? le prix du ticket est de 1 euro (2 euros aller-retour) à payer directement dans le bus.

► **MLOA Mission locale Ouest Audois** La Mission Locale de l'Ouest Audois accompagne les 16/26 ans dans leur projet professionnel (travail du projet, formation, retour à la scolarité, recherche d'emploi...) en les accompagnant d'un point de vue social (tel que les aides au permis de conduire, au logement, aide à la formation etc...) Site de Castelnaudary point d'accueil : lieu d'accueil et d'écoute gratuit, anonyme et confidentiel pour les jeunes et leur entourage.

Tél 04.68.23.67.49 mail castelnaudary@mloa.fr ou site internet www.mloa.fr



► LE GUICHET UNIQUE service gratuit pour les parents ou futurs parents

LE GUICHET UNIQUE
Tél. 04 68 23 59 70
Accueil uniquement sur rendez-vous

SERVICE GRATUIT
où parents et futurs parents
peuvent trouver :

- des informations sur les différents modes d'accueil et leur coût,
- les modalités d'accès en crèche (publique ou privée) ou en accueil individuel (assistant-e maternel-le ou garde à domicile),
- la liste des assistants maternels agréés et la fiche de préinscription pour effectuer une demande de place en crèche intercommunale.

Contact par téléphone ou demande d'information
sur les modes d'accueil en ligne sur le site :
<https://monenfant.fr/>

17q. cours de la République - 11400 Castelnaudary

AUDE   

PARENTS ET FUTURS PARENTS
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTELNAUDARY
LAURAGAIS AUDOIS MET À VOTRE DISPOSITION
DES SERVICES POUR VOUS ET VOTRE ENFANT

**UN LIEU D'ACCUEIL
ENFANTS PARENTS**

Espace convivial
de jeux,
d'échanges,
d'écoute et de
rencontres

Pour les enfants
de 0 à 6 ans
accompagnés
d'un adulte
familier

**PÔLE PETITE
ENFANCE**
Communauté de Communes
Castelnaudary Lauragais
Audois

Accès libre,
gratuit et
anonyme

Ouvert :
- le lundi, mardi,
jeudi de 15h à 18h
- le mercredi
de 9h à 12h

CASTELNAUDARY
LAURAGAIS AUDOIS
04 68 23 59 70 - 07 52 35 02 77
E-mail : laep@cccla.fr
Rejoignez-nous sur  @laepcccla

► D.I.C.T (DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX) Travaux en toute sécurité

Particuliers ou entrepreneurs vous réalisez des travaux (terrassement, fouille, plantation, dessouchage, curage fossé ...) vous devez consulter le téléservice www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr et déposer une déclaration de projet de travaux (DT) auprès des exploitants de réseaux listés par ce service. Par la suite, les exécutants des travaux doivent adresser au moins 7 jours avant la date des travaux une déclaration d'intention de commencement de travaux (D.I.C.T) aux exploitants de réseaux concernés.

construire sans détruire
www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

 **AIPR**


Ministère de l'écologie

► FIBRE OPTIQUE A RICAUD POUR UNE MEILLEURE CONNEXION

Au premier trimestre 2023, la majorité des foyers ricaudois ont été éligibles pour le raccordement à la fibre. Certains écarts sont encore en attente mais seront desservis prochainement. Ces travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprise EIFFAGE titulaire du marché pour notre secteur.



► LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE : TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES RD 6113

La commune de RICAUD est concernée par le risque d'accident de transport de matières dangereuses en raison du passage de la route départementale RD 6113 reliant Carcassonne à Toulouse. La commune de RICAUD dispose d'un plan de sauvegarde pour le risque d'accident de transport de matières dangereuses.

La circulation des matières dangereuses par voie routière est réglementée.

En cas d'accident quels sont les risques pour la population ?

Les principaux dangers liés aux transports de matières dangereuses sont :

- **L'explosion** occasionnée par un choc avec étincelle, par le mélange de produits...
- **L'incendie** à la suite d'un choc, d'une fuite
- **La dispersion** dans l'air (nuage toxique)

Que doivent faire les habitants d'une zone à risque

AVANT

- Connaître les risques, le signal d'alerte (sirène) et les consignes de confinement. Le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute.

PENDANT

♦ Si vous êtes témoin de l'accident

- Donner l'alerte (112 ou Sapeurs-Pompiers : 18 ; Police ou Gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger, la nature du sinistre.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie ; s'éloigner.
- Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement) ; se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

♦ Si vous entendez la sirène

- Se confiner.
- Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées, ...).
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- Ne pas fumer.
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés).
- Ne pas téléphoner.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Écouter la radio.

APRÈS

- Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte (radio ou signal sonore de 30 secondes), aérez le local.

LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écouter la radio : pour connaître les consignes à suivre



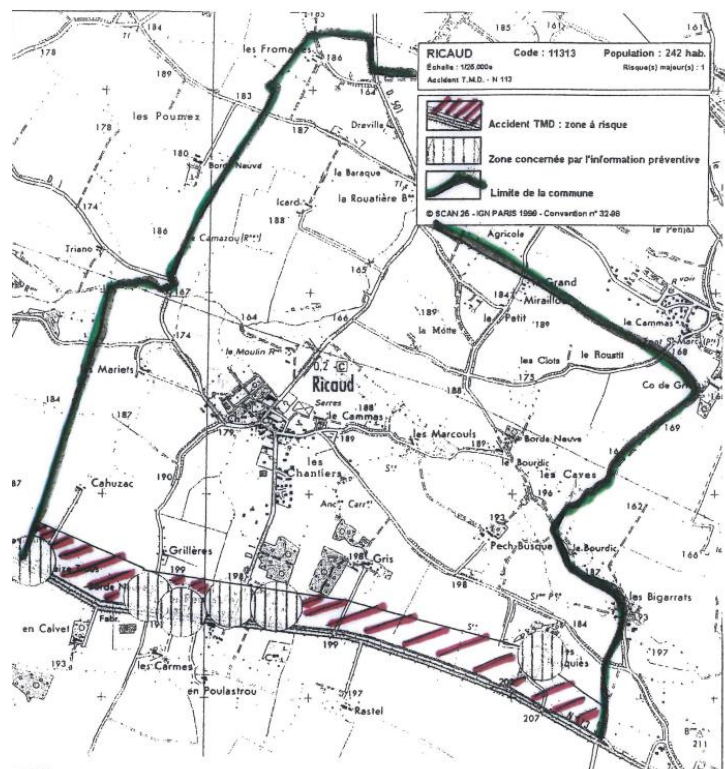
N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni cigarette



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



► LES CONSEILS DE LA GENDARMERIE :

COMMENT SE PROTEGER DES ARNAQUES SUR INTERNET

INTERNET est un espace merveilleux dans lequel une multitude d'informations et des services sont accessibles. Toutefois, les délinquants ont bien compris l'intérêt qu'ils avaient à commettre des arnaques dans un univers où les frontières n'existent plus vraiment et où l'anonymat est très facile. Tout internaute peut donc devenir la victime de cette délinquance numérique. Il convient de prendre des mesures qui constituent : la cybersécurité

Qui peut m'aider ? la plupart des personnes qui subissent une arnaque sur internet auraient pu éviter d'être victime en adoptant des comportements simples et de bon sens. La première protection contre ce fléau concerne donc votre attitude. Réfléchissez avant de cliquer. Et adopter des réflexes simples.

La sensibilité : une faiblesse sur internet

De nombreux internautes pensent pouvoir faire de belles rencontres sur internet et c'est parfois le cas. Toutefois, certaines personnes sont très exposées aux escrocs car ils se servent de leur fragilité affective. Les victimes les plus nombreuses sont les personnes seules en quête d'affection et qui ne connaissent pas bien le fonctionnement d'internet. Ne vous laissez jamais attendrir par une personne que vous n'avez jamais rencontrée physiquement.

Protéger ses mails : Evitez d'indiquer votre nom et prénom dans votre adresse e-mail. Ne communiquez jamais votre mot de passe donnant accès à votre boîte mail. N'ouvrez jamais un e-mail si vous avez un doute sur sa provenance ou si vous ne connaissez pas l'expéditeur.

Dans votre boîte mail, ne conservez pas d'informations personnelles ou sensibles.

Si certaines personnes avaient accès à votre boîte mail et que la relation s'est dégradée entre vous pensez à changer le mot de passe.

Choisir son mot de passe : un bon mot de passe est constitué d'au moins 8 caractères, comportant des chiffres et des lettres en majuscule et minuscule avec si possible un caractère spécial. Ne communiquez jamais vos mots de passe, ils sont confidentiels. N'utilisez pas qu'un seul mot de passe pour toutes vos connexions sur internet. Au moindre doute d'usage frauduleux d'un de vos mots de passe changez le rapidement et signalez l'incident auprès du responsable du site. Ne laissez pas traîner la liste de vos mots de passe sur un bout de papier.

Les achats sur internet : lors d'un paiement en ligne assurez-vous que l'adresse internet commence par : <https://>. La présence du « s » fait état d'une sécurisation. Privilégiez les systèmes de paiement par e-carte (renseignez-vous auprès de votre banque).

Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par mail. Evitez les commandes en ligne à partir d'un accès public.

L'identité numérique : sur les réseaux sociaux ne divulguez pas votre identité réelle. Pensez à utiliser un pseudonyme. Ne communiquez pas votre numéro de téléphone, votre adresse ou vos photos et celles de vos enfants. Ne communiquez pas d'information qui peuvent atteindre à votre réputation. Il n'est pas aisé de retirer définitivement un contenu indélicat laissé sur internet. Vous êtes responsable de vos publications et de vos échanges.

Si vous êtes victime rendez-vous dans votre gendarmerie et demandez à rencontrer le correspondant NTECH. Ne modifiez rien sur vos équipements numériques. N'ayez pas honte de ce qui vient de vous arriver. Contactez très rapidement votre banque pour tenter de bloquer votre transaction que vous venez de faire dans le cadre d'une escroquerie. Pour en savoir plus : www.internet-signalement.gouv.fr

Démarchage à domicile : Attention aux démarcheurs à domicile. Si une personne vous importune et est insistante, contactez la gendarmerie (en décrivant cette personne, immatriculation véhicule etc...).

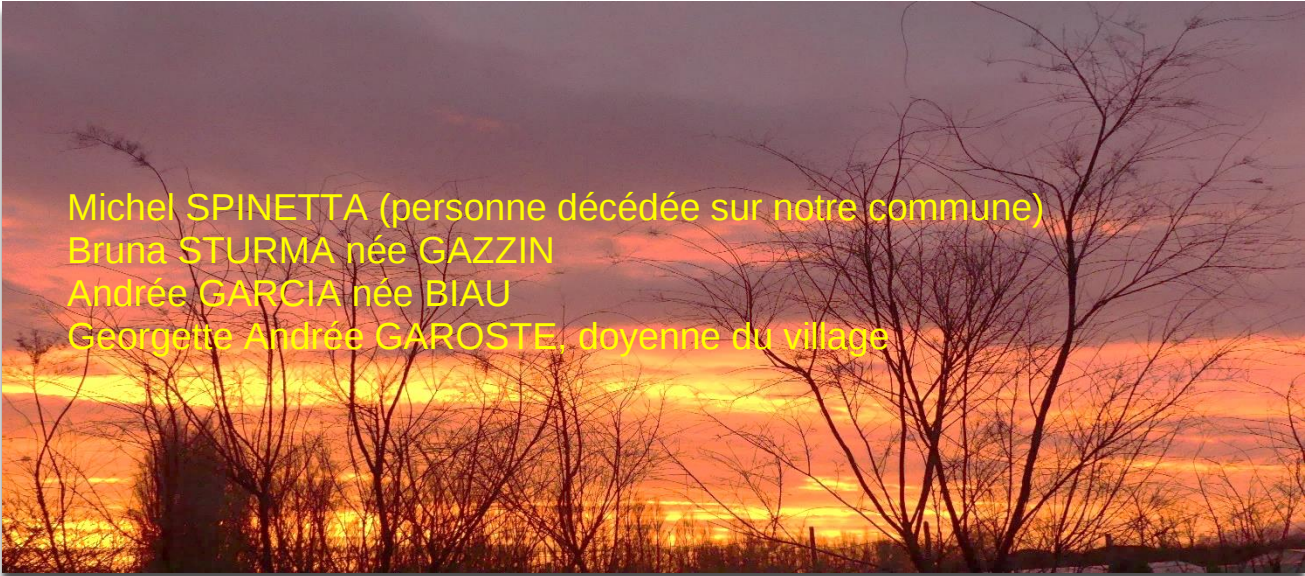
Numéros d'urgences :

Gendarmerie et Police : 17 Pompiers : 18 Samu : 15 Numéro européen d'urgence : 112

L'ETAT CIVIL

août 2022 à septembre 2023

Ils nous ont quittés



Michel SPINETTA (personne décédée sur notre commune)
Bruna STURMA née GAZZIN
Andrée GARCIA née BIAU
Georgette Andrée GAROSTE, doyenne du village

Bienvenue aux nouveaux Ricaudois et Ricaudoises



Madame CAZEMAJOU, rue des platanes

Monsieur MALAGHAES Madame SIOURD chemin le Cammas

Madame GUERIN, rue des platanes

Monsieur et Madame DUMOUCHEL chemin en Blazy

Monsieur et Madame WURSTHORN route Saint-Christophe

Madame FOURES et ses enfants domaine Gris

Monsieur NALIX Madame RESCLAUSE route St Christophe

Monsieur HUARD et Madame LAFFOND route St Christophe

Monsieur REDONDO Domaine Gris

Nous souhaitons la bienvenue à tous et une bonne intégration dans la commune.
Les personnes nouvellement installées sont invitées à se présenter à la mairie afin de prendre connaissance des usages de la vie locale et administrative et de faire connaissance.

► ADRESSES MAILS

Si vous souhaitez recevoir ces informations, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres de la mairie ou directement au secrétariat. Ces adresses mails sont sécurisées et utilisées par la commune uniquement pour de la diffusion d'informations.

COUPON REPONSE A RAMENER A LA MAIRIE

Je soussigné (NOM PRENOM)

Souhaite recevoir des informations de la commune de RICAUD par courriel à l'adresse suivante :

.....@.....

Les données recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à la mairie de Ricaud pour la diffusion d'informations de la commune. Les destinataires des données sont les personnes habilitées de la mairie de Ricaud.

Les données sont conservées pour la durée du service ou supprimées à la demande de la personne concernée.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou une limitation du traitement de celles-ci.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou vous désinscrire en vous adressant à la mairie de Ricaud : Mairie.ricaud@wanadoo.fr

Fait à Ricaud le

Nom Prénom Manuscrits suivi de la signature

ANIMATIONS DU VILLAGE

MANIFESTATION PATRIOTIQUE : CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Samedi 19 novembre 2022 a eu lieu, devant une nombreuse population, la cérémonie commémorative de la fin de la Première Guerre Mondiale. Après la célébration en l'église de Ricaud, le cortège mené par les Porte-drapeaux : la délégation du souvenir Français, anciens combattants de la Légion, la délégation de Labastide d'Anjou et de notre commune, est allé au monument aux morts, situé dans le cimetière, honorer les victimes de cette terrible guerre. Cette année Thomas PARAIRE militaire habitant de notre commune était présent.

Madame le maire a lu le message du Ministre des Armées et de la secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et la mémoire. Les noms des soldats Morts pour la France ont été énoncés par les enfants du village. La gerbe a été déposée au monument aux morts.

Les enfants du village ont ensuite allumé les bougies du souvenir.

Après la Sonnerie aux Morts, la minute de silence et la Marseillaise chantée, Madame le Maire a remercié la population ainsi que les porte-drapeaux et les a invités à partager le verre de l'amitié au foyer rural.





INVITATION A LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Madame Le Maire de Ricaud
Mesdames Messieurs Les Conseillers municipaux
Messieurs Les Anciens Combattants
Vous invitent aux cérémonies commémoratives de l'Armistice,

Le SAMEDI 18 novembre 2023

11H00 : Messe en l'Eglise de Ricaud
11H45 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts

A l'issue de ces cérémonies un vin d'honneur sera servi au Foyer Rural

OPERATION BRIOCHES POUR L'AFDAIM

La commune de RICAUD a organisé l'opération Brioches au profit de l'AFDAIM (Association Familiale Départementale pour l'Aide aux personnes handicapées) **du 3 au 9 octobre 2022**.

La vente de brioches a rapporté 213 € à l'AFDAIM.

Un grand merci à tous les participants.

La prochaine opération Brioches aura lieu du lundi 9 au dimanche 15 octobre 2023. La vente des brioches se fera au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture. Le prix de la brioche a été fixée à 7€ par l'AFDAIM. Merci d'avance de votre générosité.



La première brioche vendue à Madame le Maire

CEREMONIE DES VŒUX LE 20 JANVIER 2023 : MOMENT DE PARTAGE ET DE CONVIVIALITE RETROUVE

Madame MARTIN, Maire et le conseil municipal recevaient le 20 janvier 2023 à 20h, les administrés de la commune pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Dans son discours, Mme le Maire a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants et s'est réjouie de l'augmentation de la population. Elle a mis l'accent sur les réalisations 2022 pour un montant d'investissement de 170000 €. Pour 2023 la rénovation et l'aménagement de la rue des platanes reste le projet le plus important, mais dépendra essentiellement des subventions qui seront accordées.

Pour conclure elle a remercié les agents de la commune ainsi que les associations qui dynamisent la vie locale. La soirée s'est terminée dans une excellente ambiance autour d'un apéritif dînatoire.



ASSOCIATION MUSIQUE AU CŒUR DES MOULINS

l'association « Musique au Cœur des Moulins » a organisé :

- un premier concert le 10 décembre 2022 avec l'orchestre de Chambre de Toulouse sous la direction de Gilles COLLIARD. Le programme « Mozart fragment d'une vie » mettait en regard de nombreuses lettres de Mozart lues par Gilles Colliard.
- Un deuxième concert le 16 avril 2023 : Piotr Ilitch TCHAÏKOVSKI sous la direction de Gilles COLLIARD

Le nombreux public a apprécié la qualité des programmes proposés. Chaque après-midi s'est terminé par un vin d'honneur convivial regroupant les musiciens et le public.

Je vous donne rendez-vous pour le prochain concert qui aura lieu le 7 janvier 2024.

Serge MARTIN, Président de MCM



Gilles COLLIARD

CLUB DU 3EME AGE



L'association « Club du 3ième Age » compte à ce jour 44 adhérents. Nous nous retrouvons une fois par mois pour faire différentes activités.

5 octobre 2022 repas au « relais de Riquet » au Ségala

16 novembre 2022 repas choucroute

14 décembre 2022 loto avec goûter

1 février 2023 assemblée générale avec goûter « le bureau est inchangé »

15 février 2023 après-midi jeux et gâteaux maison

22 mars 2023 repas millas

19 avril 2023 loto avec goûter

24 mai 2023 après-midi jeux et gâteaux maison

14 juin 2023 repas grillade





Ces bons moments de convivialité organisés par Monique, Géraldine et Michel nous permettent de nous retrouver pour jouer, manger, et discuter.
Monique, Géraldine et Michel espèrent continuer cette démarche.
Tous les nouveaux adhérents seront les bienvenus

Rendez-vous en Septembre...Après les vacances....

La Présidente, Monique CRUZEL

TELETHON 2022

Le samedi 3 décembre 2022 les cyclistes du Lauragais sont passés dans notre commune récupérer les dons collectés pour le Téléthon grâce à la vente de porte-clefs, de café avec biscuits, de tickets de tombola. La Vente, organisée par la commune, a permis de récolter 266 €. Merci à tous les participants et donateurs.
Le Conseil Municipal a versé une subvention de 100 €.



ANIMATIONS DE L'ASSOCIATION DES JARDINIERS DE CASTELNAUDARY ET DES ENVIRONS



L'association Des Jardiniers de Castelnaudary et des environs a organisé le samedi 17 décembre une matinée consacrée à la fabrication de bouquets de Noël. Les participants ont pu confectionner des bouquets et décorations.

Les participants ont apprécié cet atelier organisé au foyer rural de Ricaud. Le prochain rendez-vous aura lieu le samedi 16 décembre 2023 à 9h30 à Ricaud dans notre foyer. Soyez les bienvenus ! Pour les participants pensez à amener un contenant (vase, corbeille, coupe etc...)

Line SALLES

YOGA A RICAUD

Sandrine POHU professeur de Yoga (Yoga authentique et traditionnel), diplômée par la fédération nationale de professeur de yoga, et d'un certificat professionnel sous l'autorité de la fédération de la formation professionnelle, propose depuis septembre 2018 des cours de déroulent au foyer jeudis (hors scolaires) de 18h30 cours reprendront année le 21 septembre Yoga qui se vacances à 20h00. Les pour cette septembre.



LA BOULE RICAUDOISE



L'association « La Boule Ricaudoise » organise chaque vendredi soir autour de 21 h, de mai à octobre, un concours de pétanque à la mûlée avec lots. L'objectif principal est le jeu, la convivialité et le vivre ensemble. Une vingtaine de personnes se retrouve régulièrement sur le boulodrome. L'association remercie Madame le Maire et le conseil municipal pour le soutien apporté à « La Boule Ricaudoise » depuis tant d'années

Le Président, Bruno VIGOUROUX

RASSEMBLEMENT CITOYEN LE 3 JUILLET 2023

Comme dans beaucoup de communes de France, à l'appel de l'association des Maires de France (AMF) un rassemblement devant le perron de la mairie a eu lieu le lundi 3 juillet 2023, à midi. Une trentaine de personnes avait tenu à venir apporter leur soutien aux élus agressés ainsi qu'à leur famille, souhaitant que cessent les affrontements entre forces de police et émeutiers, que le calme revienne dans notre pays. Madame le Maire Nicole MARTIN a lu la lettre de l'AMF :

- elle a appelé :
- à une mobilisation civique des citoyens
- à un retour à l'ordre républicain



COMITE DES FETES

A l'initiative de nos infatigables quadragénaires David et Bertrand Bondouy, Guillaume Jordy assistés de Fanny, Léa, Julien, Romain..., le comité des fêtes a organisé deux jours de liesse. Le vendredi 7 juillet 2023 un repas tiré du sac a réuni de nombreuses personnes. Chacun a pu échanger, faire goûter ses spécialités à ses voisins de table, la bonne humeur et la convivialité étaient au rendez-vous. Le samedi 8 juillet 2023 après le traditionnel concours de pétanque, le repas a réuni environ 200 convives. Dance Music a animé la soirée jusqu'à une heure avancée de la nuit. Félicitations aux organisateurs et à tous les bénévoles pour ces festivités : d'avoir rendu les gens heureux, de retrouver le plaisir de se rencontrer et de profiter d'une belle soirée festive.



CEREMONIE REMISE DE KEPIS BLANCS LE 26 SEPTEMBRE 2023

Le mardi 26 septembre 2023 à 10h45 s'est déroulée la cérémonie de remise des képis blancs dans la cour d'honneur du Château appartenant à Jean-Joseph, Anne-Marie et Chantal AYRAUD. Cette cérémonie était empreinte d'émotion. Elle concluait le premier mois de formation marquant officiellement l'entrée de ces soldats dans la grande famille de la Légion. Après une marche de 63 km, les 44 jeunes engagés de différentes nationalités ont reçu le képi blanc et ont prononcé le code d'honneur du légionnaire.





A la fin de la cérémonie, après les discours d'usage, Madame le Maire a invité les autorités civiles, le colonel Mitton les officiers et les nouveaux légionnaires, ainsi que la population à un vin d'honneur et un buffet devant le foyer rural, à l'ombre du tilleul planté en 1989 et de l'acacia.

La fonction du Maire dans l'histoire

La fonction actuelle de maire est le fruit d'un long cheminement dont les origines sont issues de la fin du pouvoir monarchique de droit divin décapité par la Révolution de 1789. Durant cette période révolutionnaire la démocratie s'est installée afin de donner le pouvoir au peuple. L'administration du pays s'en est trouvée totalement bouleversée. Tout un ensemble de structures qui nous sont familières ont été mises en place autour d'un Etat centralisateur. La France a été divisée en 83 départements, en districts qui deviendront sous-préfectures, en cantons et enfin en communes. Il y en avait 44000 qui se sont substituées aux communautés d'habitants de l'Ancien Régime.

Dès l'origine c'est le maire dont le terme date de 1800 qui a eu en charge la gestion de la municipalité. Assisté d'un Conseil municipal et d'adjoints il a eu pour mission de gérer les affaires publiques définies par les lois sous le contrôle de l'administration centrale. Dans les faits il a souvent décidé seul et rarement rendu compte à son Conseil.

Avec des aménagements successifs, cette organisation perdure depuis plus de deux siècles et la mécanique est bien huilée malgré quelques grincements.

Jusqu'en 1882 le choix du maire a emprunté les méandres de la vie politique nationale en satisfaisant les appétits des dirigeants et notre histoire ne manque pas de mouvements donc de virages très serrés.

Nous avons traversé trois révolutions, deux empires, deux coups d'état, deux monarchies sans oublier un directoire et un consulat et nous avons instauré cinq républiques. Querelleur et belliqueux nous avons bataillé contre l'Europe entière et au-delà.

Dans un tel contexte le choix du maire a été tributaire de tous ces courants alternatifs qui n'ont jamais fait vaciller le socle centralisateur du pays.

Le maire a d'abord été élu au suffrage universel par les électeurs masculins de sa commune en âge de voter puis s'est appliquée la règle du suffrage censitaire ; dans ce cas ne pouvaient voter que les citoyens payant un impôt équivalent à trois journées de travail par an, autrement dit une élection qui excluait les gens de peu. Cependant le plus souvent le maire était désigné par le préfet qui le choisissait ou non parmi les membres du Conseil municipal toujours élus. De fait, l'allégeance au pouvoir était le principe.

Il faudra attendre mars 1884 pour que la situation se stabilise et que maires et adjoints soient élus par les membres du Conseil municipal à la suite d'élections au suffrage universel masculin.

Il y aura une brève interruption sous le régime de Vichy où les maires seront nommés.

Ces jeux de pouvoir ont jalonné l'administration de règles que nous avons intégré depuis longtemps. Ainsi l'état civil n'est plus de la compétence de l'église mais de l'Etat qui l'a délégué au maire, le divorce est autorisé, l'école devient obligatoire, laïque et gratuite, apparaissent les préfectures et les sous-préfectures. Les départements, les cantons et les communes redessinent le paysage administratif, les gardes champêtres sont créés. C'est en 1790 qu'est instaurée l'écharpe des maires et adjoints aux trois couleurs de la Nation avec des glands à franges dorés pour les maires et argentés pour les adjoints.

Enfin l'ordonnance du 5 octobre 1944 accorde le droit de vote aux femmes qui peuvent donc être élues maire.

LES MAIRES de RICAUD

1792	Gaspard ESPIEUTE
1803 - 1807	Jean SAC
1807 - 1830	François LAFFONT
1830 - 1831	Jean BARRE
1832 - 1833	François ESPIEUTE
1833 - 1848	Paul CAMMAS
mars 1848 à juillet 1848	François ESPIEUTE
1848 - 1856	Pierre ESPIEUTE
1856 - 1859	Antoine CAZALA
1859 - 1870	André LAGARDE
1870 - 1880	Amédée CRISPON
1881 - 1883	Isidore CRAMAUSSEL
1884 - 1892	Raymond MAILLEBIAU
1892 - 1896	Isidore CRAMAUSSEL
1896 - 1933	Emile RAYNAUD
1933 - 1957	Joseph RECORD
1957 - 1965	Antoine JORDY
1965-1977	Antoine MAILLEBIAU
1977-1991	André JAUZOU
1991-2004	André BONDOUY
Depuis 2004	Nicole MARTIN

